



## Quelles sont les principales conditions ?

Vous êtes une entreprise commerciale ou artisanale indépendante située sur les communes d'Arc Sud Bretagne (centres-bourgs et certaines centralités urbaines),  
Vous accueillez du public,  
Votre chiffre d'affaires est inférieur à 1 million d'euros.



## Quelle durée ?

Vous disposez de 18 mois à partir d'octobre 2017 pour déposer votre dossier.



## Quel montant ?

Bénéficiez d'une aide, de 30 % de vos investissements, plafonnée à 7 500 €.

**Avant  
avril 2019**



## Comment bénéficier de cette aide ?

Prenez contact avec l'animatrice commerce et artisanat :

Fanny Gheerbrant 02 97 41 46 26  
f.gheerbrant@arcsudbretagne.fr

# vitaminez Votre activité

Votre contact :

Fanny Gheerbrant  
Animatrice commerce et artisanat  
Arc Sud Bretagne

02 97 41 46 26  
f.gheerbrant@arcsudbretagne.fr  
www.arc-sud-bretagne.fr

# vitaminez Votre activité



**À consommer avant  
avril 2019**





## De quoi s'agit-il?

Vous investissez,  
Arc Sud Bretagne,  
en partenariat avec la Région Bretagne,  
vous octroie une aide financière.  
Bénéficiez d'une occasion unique !



## Quels types d'investissements?

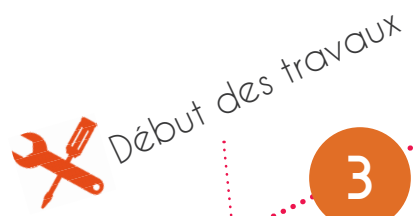
- La mise en valeur de votre commerce,
- La rénovation de votre vitrine,
- L'aménagement intérieur,
- La modernisation de vos outils de production,
- Les travaux d'accessibilité.

Arc Sud Bretagne,  
avec le soutien de la Région Bretagne,  
vous accompagne financièrement  
dans votre investissement.



## Quelles sont les principales étapes?

Nous vous accompagnons  
de la demande  
au versement de l'aide



Un programme vitaminé sur-mesure

- > Augmentez **l'attractivité** de votre activité
- > **Fidélisez** votre clientèle
- > **Améliorez** vos conditions de travail